

LÉGENDE

- Périmètre de l'OAP
- Emplacement réservé pour la création de la voirie
- Phasage à respecter
- Arbre ou boisement existant à conserver
- Murs en pierre sèche à valoriser et/ou remonter
- Cône de vue à ménager sur ensemble bâti remarquable
- charmille existante à conserver

CIRCULATIONS À CRÉER

- Voie en double sens
- Voie de desserte en grave stabilisée
- Cheminement doux

IMPLANTATION DU BÂTI

- Alignement du bâti en limite séparative
- Retrait de 5m (+/-2m)
- Sens de faitage à privilégier
- Espace constructible sur les parcelles concernées

ESPACE PUBLIC À AMÉNAGER

- Espace public rustique et champêtre
- Placette
- Traitement d'un seuil d'entrée de bourg
- Stationnement mutualisé perméable

TYPE D'HABITAT À INSTALLER

- Habitat individuel accolé
- Habitat individuel

ACCOMPAGNEMENT PAYSAGER À CRÉER

- Haie champêtre basse
- Alignement d'arbres
- Accompagnement paysager
- Noue plantée

